



RÈGLEMENT DE LA LOTERIE GRATUITE

« Gap Foire Expo 2026 »

1. Identification de l'organisateur

La loterie est organisée par Solarya, dont le siège social est situé à 393 route noyers du Soleil, immatriculé sous le numéro 493334148.

2. Description du jeu

La loterie gratuite « Gap Foire Expo 2026 » est proposée à l'occasion de la manifestation Gap Foire Expo, qui se tiendra du 8 mai 2026 au 17 mai 2026 à Gap. La participation est ouverte à toute personne majeure présente sur le site de l'événement.

3. Caractère gratuit

La participation à la loterie est entièrement gratuite et sans obligation d'achat, conformément à la législation en vigueur (article L. 320-1 du code de la sécurité intérieure).

4. Durée de la loterie

La loterie se déroulera du 8 mai 2026 à 10h00 au 17 mai 2026 à 19h30.

5. Modalités de participation

Pour participer, il suffit de se présenter au stand *Solarya* et renseigner une fiche de participation après un entretien avec le technicien photovoltaïque sur place. Cet entretien n'implique aucune obligation d'achat ou de souscription à une offre commerciale. Une seule participation par PDL¹ - point de livraison - est autorisée pendant toute la durée de la loterie. Toute tentative de fraude ou de participation multiple entraînera la nullité de la participation.

6. Désignation des gagnants

Les gagnants seront désignés par tirage au sort effectué le 19 mai 2026 à 10h, sous le contrôle de M. ROTH Jean-Christophe. Le tirage au sort sera public et se tiendra 8

¹ N° accordé par le gestionnaire de réseau électrique (GRD) au raccordement sur le réseau. Ce numéro figure sur les factures d'électricité et sur le compteur Linky (sous la ligne PRM)

Cour Victor Hugo, 05000 Gap. Le tirage au sort sera effectué sous le contrôle d'un tiers indépendant, garantissant la régularité de l'opération.

7. Liste et valeur des lots

Les lots mis en jeu sont les suivants :

- Lot 1 : un bon pour une installation photovoltaïque *Solarya* clef en main de 3 kWc – valeur : 6 120 €²
 - Lot 2 : un lot de 6 modules photovoltaïques 500 Wc – valeur 605 €¹
 - Lot 3 : un coffret cadeau – valeur 50 €
- La valeur totale des lots s'élève à 6 775 €.

Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur échange ou remplacement, pour quelque cause que ce soit, sauf impossibilité de remise pour une cause indépendante de la volonté de l'organisateur.

8. Modalités de remise des lots

Les gagnants seront informés par téléphone/mel dans un délai de cinq (5) jours après le tirage. Les lots seront retirés à l'agence Solarya 15 rue Bayard 05000 Gap, par le gagnant dans un délai de trente (30) jours après la désignation. En cas non-retrait dans le délai imparti, le lot concerné ne sera pas remis en jeu. Les lots non retirés dans le délai imparti resteront la propriété de *Solarya*

9. Lieu de consultation du règlement

Le présent règlement est consultable gratuitement sur le site internet de l'organisateur www.solarya05.fr et sur demande sur le stand *Solarya*.

10. Traitement des données personnelles

Les données personnelles collectées dans le cadre de la loterie sont nécessaires à la gestion de la participation et à la remise des lots. Conformément au RGPD et à la loi Informatique et Libertés, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de portabilité sur ses données, qu'il peut exercer en contactant - jc@solarya.fr - . Les données ne seront conservées que pour la durée nécessaire à l'organisation de la loterie et ne seront pas transmises à des tiers.

11. Modalités de réclamation et de litige

Toute réclamation relative à la loterie doit être adressée par écrit à 15 rue Bayard 05000 Gap dans un délai de trente (30) jours après la fin de la loterie. En cas de litige, et à défaut d'accord amiable, le tribunal compétent sera celui du ressort du siège social de l'organisateur. Le participant pourra recourir gratuitement à un

² Installation réalisée par Solarya sur la toiture du gagnant ; non cessible, échangeable et remboursable.

médiateur de la consommation, préalablement à toute action judiciaire, conformément à la réglementation applicable.

Acceptation du règlement

La participation à la loterie implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.